

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9559**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Architecte d'intérieur

Nouvel intitulé : Architecte d'intérieur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut création, réalisation, étude en aménagement et design (CREAD)	Directeur du CREAD

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'architecte d'intérieur, le designer global transforme des structures et des volumes intérieurs. Il analyse les souhaits, les goûts et la personnalité du maître d'ouvrage (le client) en les confrontant aux contraintes techniques du lieu. Il propose des solutions adaptées (cahier des charges) en optimisant la fonctionnalité du site à agencer.

Il réalise le design global, de la conception à la réalisation finale en sollicitant ses compétences créatives et techniques.

Il est compétent pour l'habitat, l'architecture commerciale et la grande distribution où il développera plus particulièrement le marketing (de l'identité visuelle à l'agencement).

Le titulaire de la certification exerce les activités suivantes:

Conception : Il propose des alternatives de concepts en fonction des contraintes environnementales, techniques et financières.

Agencement : Il rédige un cahier des charges, tout en respectant l'enveloppe budgétaire fixée par le maître d'ouvrage.

Il crée, puis propose un APS (avant projet sommaire), suivi d'un APD (avant projet définitif) et en phase finale un Projet Définitif.

Maitrise d'ouvrage : Il conduit le chantier en respectant les caractéristiques techniques des matériaux, les lois de construction du bâtiment et la réglementation en vigueur (environnementale, tertiaire)

Il s'assure de la faisabilité du projet (lois en vigueur) et de la constitution d'un dossier administratif (déclaration de travaux ou permis de construire.)

Coordination et réception : Il rédige un descriptif et un dossier de consultation d'entreprises.

Il s'assure de la concrétisation du projet, de sa coordination, et de la réception du chantier.

Il rédige les procès verbaux et éventuellement la liste des réserves formulées par le maître d'ouvrage dont il aura la charge de veiller à leur exécution.

les capacités attestées sont

Reflexion Conception: compréhension du cahier des charges. Proposer et développer un concept ou une démarche architecturale cohérente.

Agencement: Traduction de ce concept ou démarche dans l'agencement du volume. Plans compréhensibles et détaillés.

Esthétique impact visuel: Présentation, séduction commerciale. Qualité des visuels

Connaissance maîtrise oeuvre-coordination-réception: Etablir un diagnostic du bâti (techo bâtiment, techno matériaux) réalisation des plans pour la faisabilité du projet et descriptif planning travaux et rédaction du procès verbal de réception de chantier.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Agences, entreprises, cabinets d'architecture, d'architecture intérieure ou design global.

Assistant, collaborateur, responsable chef de projet : Architecte d'intérieur en agence (responsable d'agence, chef de projet)

Concepteur designer. (Responsable d'agence, chef de projet)

Architecte commercial (designer global)

Chef d'entreprise et ou Associés après quelques années expériences : Architecte d'intérieur, concepteur designer, designer global

### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 4 blocs de compétence liée aux activités : Conception, Agencement, maîtrise d'ouvrage, coordination et réception.

1. Pour les personnes issues de la formation : la certification est globale, en cas de 1er échec une session de rattrapage est organisée en septembre.

Forme des évaluations :

- Un mémoire d'architecture intérieure réalisé en fin d'étude, composé d'une réflexion conceptuelle personnelle, d'une étude esthétique et une étude technique du volume architectural d'un ERP (établissement recevant du public).

- Un mémoire artistique et culturel proposant une réflexion sur l'évolution du design Globale.

2. Pour les personnes en VAE :

- Un dossier d'architecture intérieure esthétique et technique .

- Un dossier culturel.

Le jury se prononce sur les 4 activités du référentiel : Conception, Agencement, maîtrise d'ouvrage, Coordination et réception

Si un des blocs de compétences correspondant aux activités n'est pas validé, le jury justifie la non validation et préconise soit une formation spécifique, soit un complément d'expérience professionnelle.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Président : Professionnel architecte d'intérieur . Tous les membres sont des professionnels du secteur d'activité.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Président : président professionnel + membres professionnels avec parité employeurs /salariés.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2007.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal Officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Architecte d'intérieur" avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2013.

Arrêté du 16 janvier 2008 publié au Journal Officiel du 24 janvier 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 24 janvier 2008, jusqu'au 24 janvier 2010.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1993 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 22 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 17 octobre 1996 publié au Journal Officiel du 13 novembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Titre anciennement délivré par l'Ecole Torrijos (Lyon)

Arrêté du 18 juin 1993 publié au Journal Officiel du 9 juillet 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Titre de technicien supérieur en aménagement intérieur'. Observations : Titre délivré par l'Ecole d'enseignement technique privée TORRIJOS. Homologation pour deux ans.

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

2006 : 28 titulaires de la certification

2007 : 29 titulaires de la certification

2008 : 35 titulaires de la certification

<http://www.cread.fr>

**Autres sources d'information :**

[www.cread.fr](http://www.cread.fr)

**Lieu(x) de certification :**

INSTITUT CREAD Siège social  
11, rue Henri IV  
69002 LYON

1, place Carnot  
69002 LYON

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

INSTITUT CREAD Siège social  
11, rue Henri IV  
69002 LYON

1, place Carnot  
69002 LYON

**Historique de la certification :**

Jusqu'en 1996, ce titre était délivré par l'Ecole Torrijos sous l'intitulé "Titre de technicien supérieur en aménagement intérieur"

**Certification précédente :** Concepteur en aménagement et en design d'espace

**Certification suivante :** Architecte d'intérieur